

AVIS D'ATTRIBUTION

OBJET DU MARCHÉ : **ACCORD-CADRE RELATIF AUX SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS** pour les besoins du groupement de commandes constitué entre la Ville du Touquet-Paris-Plage, le CCAS, la Caisse des Ecoles et Le Touquet-Paris-plage Tourisme. Affaire n° 17S0017

PROCÉDURE DE PASSATION : Appel d'offres

ATTRIBUTAIRES :

- la SA ORANGE - Agence Entreprises Nord de France (6 rue des Techniques - 59666 Villeneuve d'Ascq Cedex) pour :
 - le lot n° 1 (abonnements) pour un montant évalué sur la base de l'existant à 30 829,03 € HT par an ;
 - le lot n° 5 (services d'accès internet à débit non garanti) pour un montant évalué sur la base de l'existant à 8 879,04 € HT par an.

- la SA SFR (12 rue Jean-Philippe Rameau - 93634 La Plaine Saint Denis) pour :
 - le lot n° 2 (consommations) pour un montant évalué sur la base de l'existant à 5 578,76 € HT par an ;
 - le lot n° 4 (services d'accès internet à débit garanti) pour un montant évalué sur la base de l'existant à 9 600 € HT par an ;
 - le lot n° 6 (services de téléphonie mobile M2M Data) pour un montant évalué sur la base de l'existant à 8 434,56 € HT par an.

- la SA BOUYGUES TELECOM (13-15 avenue du Maréchal Juin - 92360 Meudon-La-Forêt) pour le lot n° 3 (services de téléphonie mobile GSM) pour un montant évalué sur la base de l'existant à 21 815,76 € HT par an.

S'agissant d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum, les montants précités sont amenés à évoluer, étant entendu que les prestations unitaires correspondantes sont chiffrées dans les Bordereaux de Prix Unitaires.

Date d'envoi d'un avis de résultat à la publication du JOUE /BOAMP :

31 octobre 2017.